

Québec, le 6 novembre 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
[Leader.SJB@assnat.qc.ca](mailto:Leader.SJB@assnat.qc.ca)

**Objet :** Questions concernant le Rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de la Langue française

Monsieur le Leader parlementaire du gouvernement,

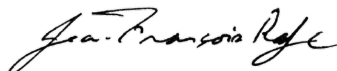
J'ai pris connaissance de la question inscrite au feuillet le 3 octobre 2024 par la députée de la circonscription de Bourassa-Sauvé, M<sup>me</sup> Madwa-Nika Cadet concernant le Rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de la Langue française et la Direction de la francophonie canadienne, désormais sous la responsabilité du ministère et les normes de services visant le traitement dans un délai maximal de 60 jours des demandes relatives aux programmes de cette direction.

En date du 1er novembre 2024, le délai de traitement de 60 jours des demandes a été respecté dans 31 % des demandes depuis le début de l'exercice financier 2024-2025. Il faut cependant noter plusieurs données importantes :

En date du 15 octobre 2024, 135 nouvelles demandes ont été déposées au Programme d'appui à la francophonie canadienne (PAFC) pour l'exercice financier 2024-2025, alors que 138 nouvelles demandes au total avaient été déposées et traitées pour l'exercice 2023-2024. Cela implique donc qu'au milieu de l'année financière 2024-2025, le même nombre de demandes qu'en 2023-2024 a déjà été déposé. On peut donc supposer que le nombre de demandes sera en forte augmentation en 2024-2025. Cette importante charge de travail supplémentaire a une influence majeure sur les délais de traitement.

Afin d'atteindre l'objectif en matière de délai de traitement, un second poste de technicien est actuellement en recrutement et un étudiant a été engagé en septembre afin de renforcer l'équipe d'analyse.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Leader parlementaire du gouvernement, mes salutations distinguées.



Jean-François Roberge  
Ministre